

Comité National du 22 Octobre

Présents : BAREIL, BETREMA (Nantes), Melle BOLON, Melle BORNENS, BUISSON, Mme CHAUSSIER, Melle CHOUCAN (Rouen), CLOPEAU, de COINTET, COLMEZ, CREPIN, FREMIN (Caen), GLAYMANN, Mme GOUSSIEZ, HAMEAU, JACQUEMIER, LASSAVÉ, LEBoulLEUX, LECOQ, MARIA (Nice), MAHAUT (Caen), MERRIEN (Brest), MYX, PESTEL, PEROL, PFEIFFER, Melle ROVEL (Nancy), SEBAH, SIROS, Mme TERRAL, VASSE (Nancy), Mlle VERTUT, WARUSFEL, Mme ZEHREN.

Excusés : Mme BARILLIER, BERNARD, Mme DESCOMBES (avec pouvoir), PELISSIER.

Ordre du jour :

- 1 — Calendrier du travail A.P.M.
- 2 — Le point sur les nouveaux programmes.
- 3 — Diffusion de la Charte de Caen ; mise en place des secteurs "Innovation".
- 4 — Organisation et travail des départementales.
- 5 — Problèmes de l'inspection (cf. Bulletin page 889).
- 6 — Examen d'un cas individuel : un dirigeant de l'A.P.M. peut-il en même temps lutter pour la disparition de l'A.P.M. ?
- 7 — Divers ...

Adoption de l'ordre du jour

PISOT proteste contre la formulation du point 6 et demande que ce point soit traité en priorité. BAREIL demande au comité de se prononcer :

- abstention 3
- pour le report 6
- contre le report 18

1) Calendrier de travail

BAREIL rend compte de la Conférence de Presse donnée par le Bureau le 19 Octobre pour présenter la Charte de Caen (voir Le Figaro du 20-10, Le Monde du 22-10 et divers journaux régionaux), puis de l'entrevue qu'il a eue, accompagné de COLMEZ, avec l'Inspection Générale. Cette entrevue a été en particulier négative sur les programmes de quatrième : l'Inspection Générale semble vouloir faire appliquer les nouveaux programmes intégralement cette année. Elle n'envisageait pas de prendre en considération les propositions A.P.M. du 11 Juin 1972 (Cf Bulletin n° 285).

2) *Le point sur les nouveaux programmes*

Le Comité approuve le communiqué de Presse proposé par le Bureau ; il en extrait les paragraphes fondamentaux qui devront être cités. Puis LASSAVE propose le plan d'action suivant :

Le Comité approuve cette action.

Le Comité souhaite que la circulaire de l'Inspection Générale sur le vocabulaire du B.E.P.C. paraisse au B.O. L'Inspection Générale ne le prévoyant pas, l'A.P.M. le diffusera dans son Bulletin.

Suite à une action de la Régionale de Montpellier sur des allègements à apporter au programme de Terminale C, SEBAH intervient pour rappeler que l'égalité des programmes de Terminale C et de Terminale E a été un progrès et souhaite qu'elle soit conservée. La commission Lycée Technique en débatera lors de la journée du 19 Novembre, en tenant compte de ce souhait repris par l'ensemble du Comité.

De COINTET demande si le programme de Terminale C sera à nouveau, ou non, allégé des probabilités. Il estime que le programme était suffisamment lourd l'année passée, et ne voit pas pour quelles raisons les élèves, cette année, devraient avoir un programme plus volumineux, les professeurs pouvant s'habituer aux programmes, mais pas les élèves.

3) *Diffusion de la Charte de Caen*

SIROS demande de surseoir à la diffusion de la Charte de Caen pour cause d'amendements. BAREIL rappelle que la Charte a été approuvée après un long débat ouvert à tous : il refuse tout en soulignant que le texte est perfectible et qu'il devra éventuellement être précisé et prolongé (cf son article du Bulletin n° 285).

Mme ZEHREN rappelle que SIROS avait refusé de participer à la rédaction définitive de la Charte.

Les représentants des Régionales devront chercher à mettre en place des secteurs innovations. Une mise en commun aura lieu le 19 Novembre.

4) *Organisation du travail des Départementales*

Le Comité approuve le critère proposé par le bureau (cf page 1118).

5) *Problème de l'Inspection*

Suite à une demande de WARUSFEL, Melle PELE donne des précisions complémentaires à sa lettre (cf. Bulletin 285, page 890). Elle insiste sur le fait que l'Inspecteur a refusé de voir le travail fait en

équipe. Le Comité a été unanime à regretter que les inspections se fassent dans les classes dites "nobles" et que la note maximum de l'Inspection soit en fonction croissante de la classe. La discussion s'est étendue au C.A.P.E.S. et aux stages de C.P.R. ; le Comité unanime souhaite qu'un des stages ait obligatoirement lieu dans le premier cycle, ainsi que l'une des deux épreuves du C.A.P.E.S. (pour plus de précisions sur la position de l'A.P.M. sur l'inspection, se reporter à la Charte de Caen). GLAYMANN expose alors le cas de l'I.R.E.M. de Lyon : l'Inspection Générale a refusé le détachement à l'I.R.E.M. d'un professeur enseignant depuis cinq ans avec le motif "inconnu", et pourtant le professeur avait demandé une inspection. Tous les membres présents ont mis en cause la compétence des inspecteurs généraux dans un certain nombre de domaines.

6) Etude du cas "PISOT"

Le nom de PISOT étant au bas d'un tract de l'U.P.U.M. injurieux pour l'A.P.M. et proposant clairement, semble-t-il, une alternative entre l'A.P.M. ("mafia révolutionnaire" responsable de tous les maux actuels) et l'U.P.U.M., BAREIL demande à PISOT s'il approuve ce tract (cf. annexe au compte-rendu). PISOT signale que si son nom figure sur le tract, il ne l'a ni rédigé, ni signé ; il reconnaît qu'il y a eu des écarts de langage mais reste d'accord avec le fond.

PFEIFFER fait alors la déclaration suivante :

"Je ne comprends pas l'objet de ce débat. Les positions que plusieurs d'entre nous avons prises pour les élections au Comité de l'A.P.M., positions sur lesquelles nous avons été élus, sont sans aucun doute proches de celles de l'U.P.U.M. Personnellement, il m'aurait paru très illogique de ne pas adhérer à l'U.P.U.M., mais cela ne signifiait absolument pas pour moi quitter l'A.P.M. Les contacts que nous avons pu avoir, depuis juin dernier en commission et en comité A.P.M., ont, je l'espère, contribué à prouver qu'il était possible, sur de nombreux points, de faire un travail constructif en commun, ce qui n'exclut pas que je continuerai à lutter, au sein du Comité, contre certaines positions de nos dirigeants.

De même, j'ai l'intention de travailler dans le même esprit au sein de l'U.P.U.M. ; j'ai même accepté hier de faire partie du Comité Directeur de l'U.P.U.M. Et je suis persuadé que les membres des Comités de l'A.P.M. et de l'U.P.U.M. étant des gens de bonne foi, un rapprochement des points de vue de ces deux associations est à prévoir à l'avenir."

SEBAH et SIROS signalent alors qu'ils appartiennent également au Comité Directeur de l'U.P.U.M. Une longue discussion, parfois violente, a alors lieu et porte sur les deux points suivants :

- a) Dans son tract, l'U.P.U.M. demande-t-elle ou non de quitter l'A.P.M. pour l'U.P.U.M., c'est-à-dire pose-t-elle une alternative entre A.P.M. et U.P.U.M. ?
- b) Le tract est-il ou non injurieux pour les dirigeants de l'A.P.M. ?

En ce qui concerne le point a), les membres qui forment l'intersection de l'A.P.M. et de l'U.P.U.M. demandent l'inscription au compte-rendu de l'extrait suivant du Bulletin n° 9 de Juin 1971

"L'U.P.U.M. est d'autre part une association qui s'implante dans différents milieux scientifiques et qui prendra de plus en plus une vocation pluridisciplinaire. Elle ne remplace donc ni ne concurrence l'A.P.M. qui est une association corporative de Mathématiciens."

Les autres participants de la réunion estiment au contraire qu'il entrerait bien dans les intentions de l'U.P.U.M. affichées par le texte de supplanter l'A.P.M. Nous ne citerons pas les multiples interventions faites en ce sens : toutes se scandalisent que l'on puisse calomnier l'A.P.M. avec tant de hargne et une telle méconnaissance de ses débats et de son action.

COLMEZ rappelle qu'il y a eu de nombreux articles diffamants pour l'A.P.M. avec toujours l'U.P.U.M. comme second volet d'une alternative. BAREIL signale que des arguments utilisés étaient fallacieux : par exemple SEBAH, dans un article qu'il a signé, laisse entendre que la Charte de Chambéry a été rédigée et diffusée après Mai 68, or elle date du premier trimestre 68. HAMEAU demande à PISOT s'il désavoue oui ou non le texte qui porte son nom ; PISOT répète qu'il désavoue certains écarts de langage mais pas le fond.

WARUSFEL, qui souligne qu'il n'appartient pas à l'U.P.U.M., estime que, maintenant que l'U.P.U.M. semble avoir des structures plus solides, il est probable que de tels tracts ne sortiront plus.

PFEIFFER rappelle qu'il a été élu, qu'il ne démissionnera pas et que lutter contre le Bureau de l'A.P.M. n'est pas lutter contre l'A.P.M.

Il lui est rappelé que lutter au sein de l'A.P.M. est autre chose que lutter contre elle.

LASSAVE souligne le caractère démocratique de l'A.P.M. et la manière dont elle est dirigée et animée.

MYX s'étonne que le tract de l'U.P.U.M. soit initialement sorti non signé : C'est là, dit-il, toute la différence entre les associations sérieuses et les autres.

FREMIN se scandalise qu'après avoir publié une déclaration aussi calomnieuse les dirigeants de l'U.P.U.M. s'estiment quittes avec un coup d'éponge ...

BAREIL propose alors le texte :

Le Comité National estime qu'un tract de mai-juin 1972 émanant de l'U.P.U.M. a été généralement interprété comme posant une alternative entre celle-ci et l'A.P.M.

Il demande que les membres du Comité National de l'A.P.M. qui sont aussi dirigeants de cette "Union" prennent conscience des difficultés ainsi créées et clarifient publiquement là-dessus leur position.

Refus de vote	5
Abstention	1
Contre	0
Pour	21